

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars 2026 à 19 heures 15 mn, le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-Montdenis, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace de la Croix des Têtes, sous la présidence de Monsieur François ROVASIO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 février 2026

Présents : François ROVASIO, **Maire**

Bernard MILLE, Martine MASSON, José VAREZANO, **Adjointes**,

Marie-José AMEVET, Christophe AZAIS, Muriel BARD, Thomas BILLON-PIERON, Corinne COLLOMBET, Franck LEFEVRE, Odile PIATON, **Conseillers**,

Absents sans procuration : Isabelle ALBERT, Pascale EXCOFFIER, Véronique FERRI, Florent FRETU, Magalie LEGUERN, Raphaël PELLEGRINI, Vincent RIONDET-GROS.

Secrétaire de séance : Martine MASSON

1. Approbation procès-verbal du 20 janvier 2026 :

Remarque sur le point n°4 de M. le maire qui précise que la convention pour les pistes du Châtelard et des Grandes Plaines était le bon document.

Le procès-verbal du 20 janvier est approuvé à l'unanimité

2. Approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement :

Saint-Julien-Montdenis - Assainissement - CPU - 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Revenues	Flux de trésorerie totale	A	138 503,01	178 032,53	317 435,54
	Recettes réelles (1)	B	74 361,38	145 470,73	219 832,11
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	228 953,00	353 719,53	582 672,53
	Dépenses réelles (1)	E	30 527,00	251 214,34	281 741,34
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différence entre les dépenses réelles et les autorisations	Solde des autorisations de dépenses (1)(2)	G = D - E	198 426,00	-105 743,61	92 682,39
Résultat cumulé des opérations	Résultat cumulé des opérations (1)(2)	H	98 474,37	174 727,12	273 201,49
Différence entre le résultat cumulé des opérations et le résultat cumulé des recettes réelles	Excédent cumulé	G + F	122 241,37	92 023,52	214 264,89
Différence entre les recettes à réaliser	Restes à réaliser (1)(2)	I = G - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent cumulé	G + H - I	122 241,37	92 023,52	214 264,89

(1) Les recettes réelles et les dépenses réelles comprennent les cotisations versées et les subventions, à date

Approbation à la majorité, voix contre 4 : M. Christophe AZAIS, Mme Corinne COLLOMBET, Mme Odile PIATON, M. Franck LEFEVRE

**COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MARS 2026**

3. Affectation des résultats du budget annexe assainissement :

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice <i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	- 92 743.55 €
B Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent), ou - (déficit)</i>	+ 174 767.47 €
C/ Résultat à affecter <i>= A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)</i>	+82 023.92 €
D Solde d'exécution d'investissement <i>(précédé de + ou -)</i> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 128 241.37€
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 <i>(précédé de + ou -)</i> Besoin de financement Excédent de financement	0.00€
Besoin de financement = F = D + E	0.00€
AFFECTATION =C=G+H 1/Affectation en réserves R1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00€
2/H Report EN FONCTIONNEMENT R 002	82 023.92 €
DÉFICIT REPORTE D 002	0.00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MARS 2026

4. Approbation du budget primitif 2026 assainissement :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEFENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	164 976,06
	247 000,00	
-		
R E S T E S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
		0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	92 023,92
	(si déficit)	(si excédent)
	0,00	92 023,92
=		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	247 000,00
		247 000,00
INVESTISSEMENT		
	DEFENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1069)	97 021,93
	225 263,00	
-		
R E S T E S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
		0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	126 241,97
	(si solde négatif)	(si solde positif)
	0,00	126 241,97
=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	225 263,00
		225 263,00
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (4)	472 263,00
		472 263,00

Approbation à la majorité, voix contre 4 : M. Christophe AZAÏS, Mme Corinne COLLOMBET, Mme Odile PIATON, M. Franck LEFEVRE

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MARS 2026

5. Approbation du compte financier unique 2025 (CFU) du budget principal de la commune :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	1
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	31

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 473 059 93	2 476 025 10	4 949 085 03
	Recettes réalisées (1)	B	1 071 734 39	2 468 933 25	3 540 667 64
	Restes à réaliser	C	1 401 325 54	0,00	1 401 325 54
Dépenses	Prévision budgétaire totale	D	2 997 907 05	2 926 100 00	5 924 007 05
	Dépenses réalisées (1)	E	1 783 999 79	1 860 209 25	3 644 209 04
	Restes à réaliser	F	1 213 907 26	0,00	1 213 907 26
Différence entre les lignes de crédits		G = B - E	-712 265 40	608 724,00	-103 541 40
Résultats antérieurs reportés		H	624 040 44	450 074,89	1 074 115 33
Solde (investissement ou résultat de culture / fonctionnement)		I = G + H	-88 224 96	1 079 710 30	991 485 34
Différence entre les restes à réaliser		J = C - F	187 418 28	0,00	187 418 28
Recettes cumulé		G + H + J	2 461 257,13	1 079 710 30	3 540 967 43

(1) Les restes à réaliser et les dépenses au cas échéant, les opérations réalisées et opérations courtes

Approbation à la majorité, voix contre 4 : M. Christophe AZAÏS, Mme Corinne COLLOMBET, Mme Odile PIATON, M. Franck LEFEVRE

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MARS 2026

6. Affectation des résultats du budget principal de la commune si approbation du CFU 2025 :

Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 629 644.00€
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	450 074.90€
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 1 079 718.90€
D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 187 324.76€
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	+ 190 428.11€
Besoin de financement = F = D + E	0
AFFECTATION = C = G + H	
1/Affectation en réserves R1068 en investissement G=au minimum : couverture du besoin de financement F	0.00€
2/H Report EN FONCTIONNEMENT R 002	+ 1 079 718.90€
DEFICIT REPORTE D 002	0.00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

**COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MARS 2026**

7. Subventions aux associations :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2026
COMITE DE JUMESCHEE	3 000,00 €
ASM	13 000,00 €
AMICALE L'VOLE	7 000,00 €
BOULE ARDOISIERE	150,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	11 500,00 €
TIRELIRE DES ECOLES	3 100,00 €
ECHO ARDOISIERS	2 000,00 €
VIE SAINE	300,00 €
A. C. UNION FEDERALE	1 280,00 €
FOOTBALL CLUB	1 000,00 €
LES AMIS DE TOURMENTIER	200,00 €
ASSOCIATION DU TRAIL	1 000,00 €
TENNIS CLUB	300,00 €
ASSOCIATION DES RIVERAINS	500,00 €
CINE CLUB LES SAFRANIERS	250,00 €
DAM RUGBY	150,00 €
ECOLE SKI CLUB KARELLIS	300,00 €
LES COUDOLS	200,00 €
UNION ATHLETIQUE DE MAURIENNE	240,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	200,00 €
REGUL MATOUS	200,00 €
PAYSAGE ESPACE	2 000,00 €
MLD VTT	500,00 €
SKI ET MONTAGNE	250,00 €
VIVRE A MONTDENIS	300,00 €
LITTLE ITALY	10 000,00 €
MASQUE DE VENISE	200,00 €
AMICALE COEUR DE MAURIENNE	552,50 €
TOTAL	65 662,50 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 MARS 2026

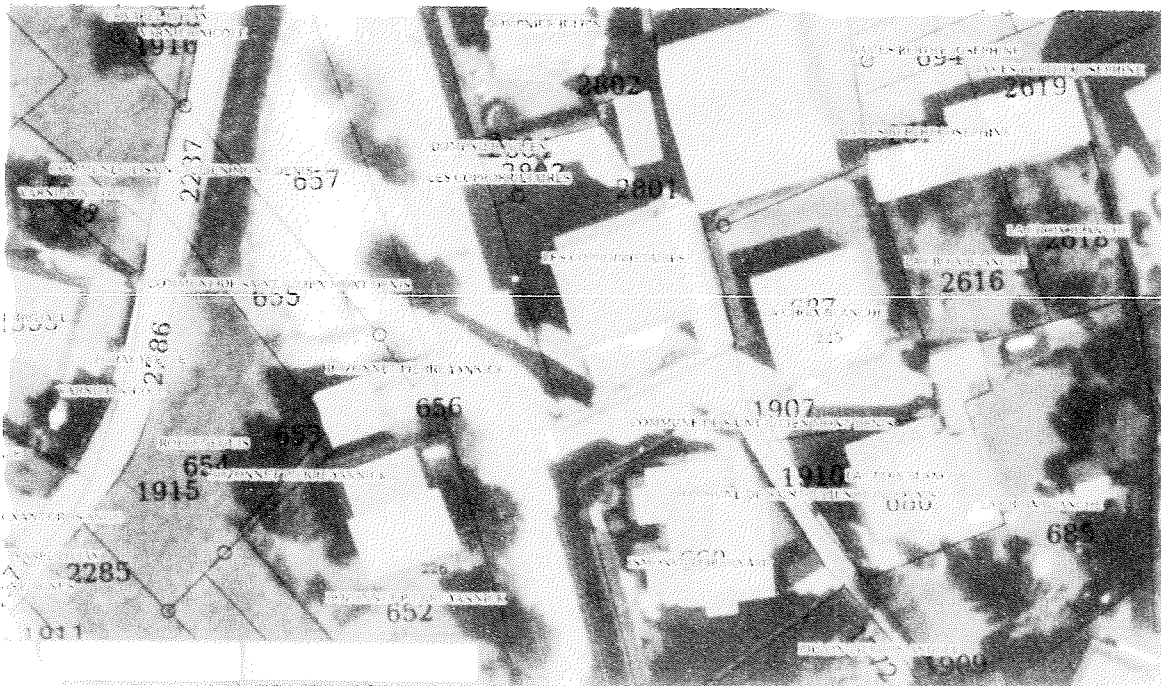
8. Approbation du budget primitif 2026 de la commune :

SAINT JULIEN MONTDENIS - COMMUNE ST JULIEN MONTDENIS - BP - 2026

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Description	DEPENSES	RECETTES
	Credits d'investissement votés par le conseil municipal (y compris le compte 1065)	2 032 480,00	2 032 480,00
	=	=	=
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR (1-1) (1))	200 215,00	470 940,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	Totaux de la section d'investissement (2)	2 232 695,00	2 503 420,00
	=	=	=
VOTE	Description	DEPENSES	RECETTES
	Credits de fonctionnement votés par le conseil municipal	3 274 000,00	2 124 781,10
	=	=	=
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR (1-1) (2))	0,00	0,00
	002 Résultats de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	Totaux de la section de fonctionnement (3)	3 274 000,00	2 124 781,10
	=	=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		5 506 695,00	4 628 201,10

Approbation à la majorité, voix contre 4 : M. Christophe AZAÏS, Mme Corinne COLLOMBET, Mme Odile PIATON, M. Franck LEFEVRE

9. Acquisition du bâtiment de l'ancienne pharmacie :



COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS

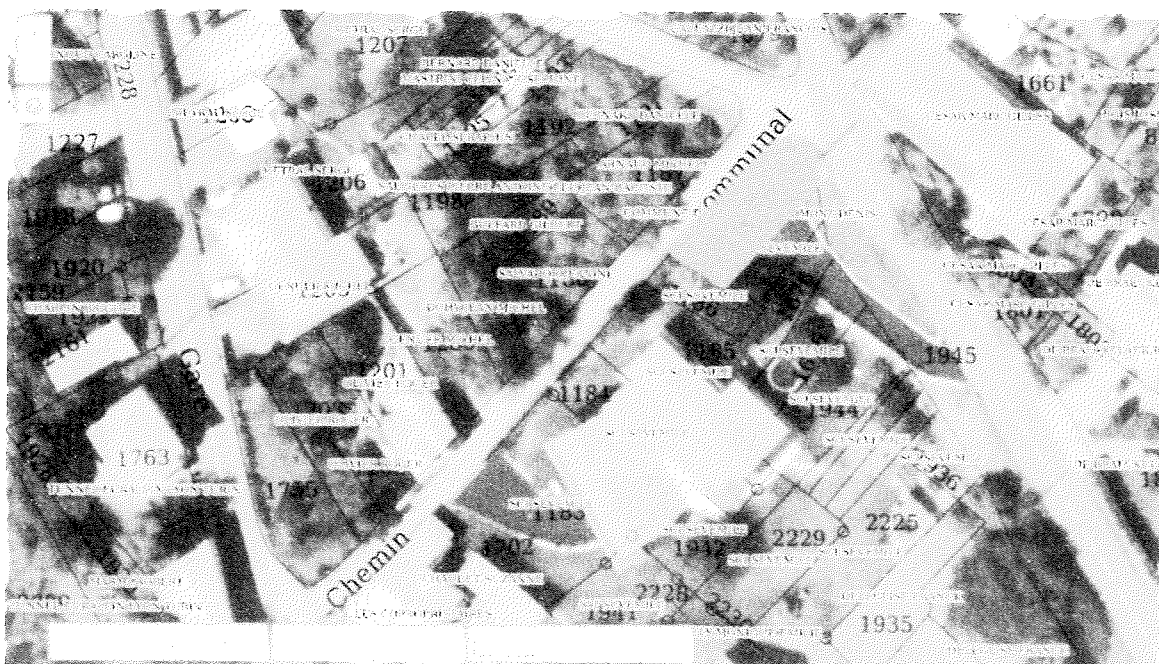
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MARS 2026

M. le maire soumet au conseil municipal la proposition d'acquérir une partie des parcelles 2801 (616 m²) et 2803 (15 m²), section G, pour un montant estimé à 215 000€. Il rappelle que toute acquisition dont le montant dépasse 180 000€ doit faire l'objet d'une évaluation des domaines, laquelle n'engage pas la commune. Ces locaux hébergent actuellement le cabinet médical et leur acquisition permettrait d'assurer la continuité de l'offre de soins. Le maire sollicite donc l'accord de principe du conseil municipal afin de poursuivre cette démarche.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

10. Cession parcelle n°1678 section B au lieudit Villard Clément :



A la suite de la demande de régularisation de monsieur et madame Emile CAPUCETTI,

Proposition : Vente de la parcelle n° 1678 section B d'une surface de 132 m² au prix de 17,5 €/m² (2 310 €). Frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

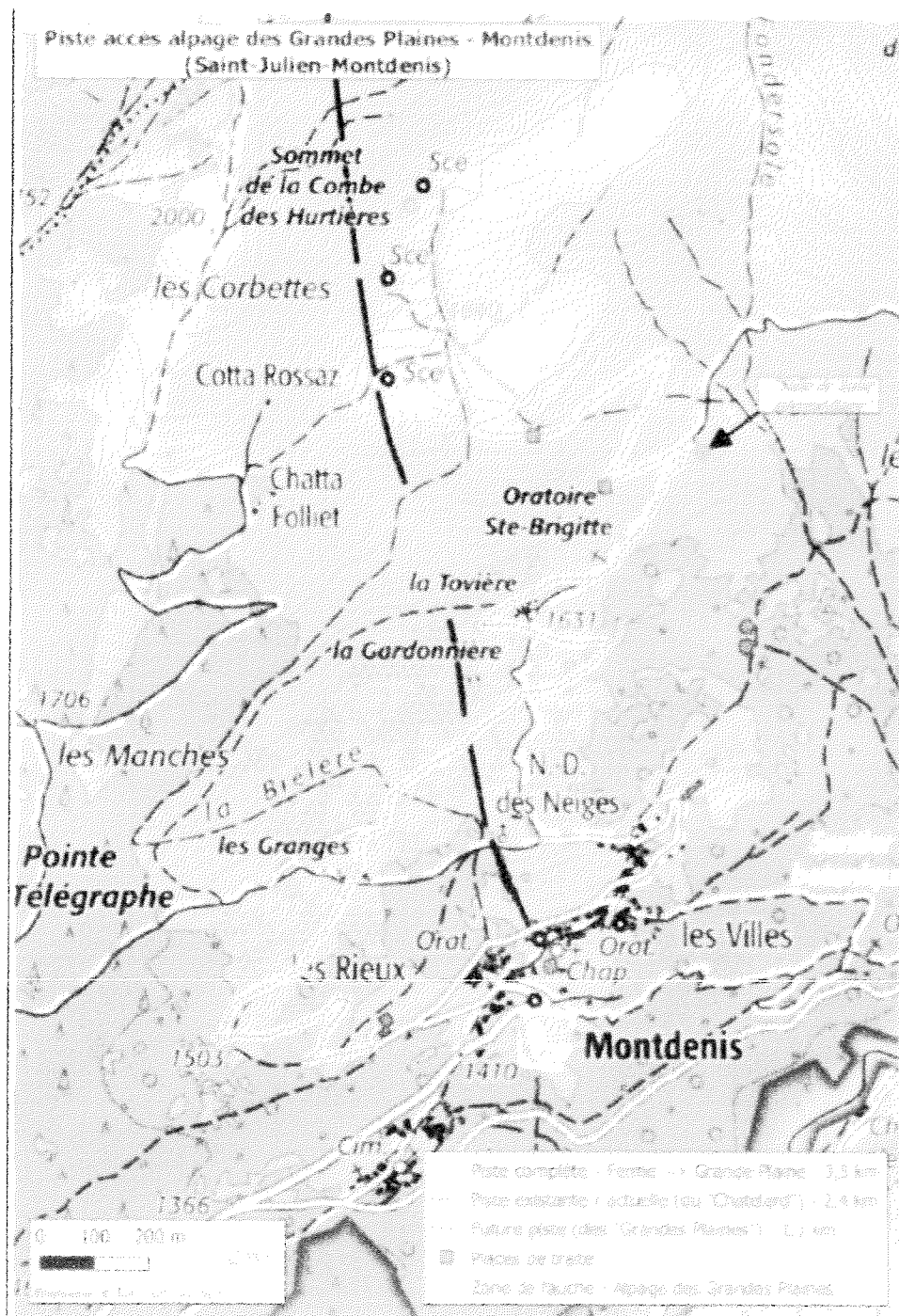
11. Approbation de l'avenant n°2 à la convention relative à l'intervention du CDG73 sur les dossiers de retraite CNRACL :

Cet avenant n°2 à la convention 2020-2022 formalise de nouvelles conditions tarifaires et l'ajout de trois nouveaux process, applicables dès le 1er janvier 2026. La signature reste facultative : elle permet à la collectivité de solliciter le CDG73 si nécessaire, sans entraîner automatiquement une facturation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 MARS 2026

12. Approbation d'une convention de partenariat relative à la création de la piste du Chatelard et de celle des Grandes Plaines, entre la 3CMA, l'AFP de Montdenis et la commune :



COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MARS 2026

Objet :

Cette convention définit les droits et obligations des parties pour la création et l'entretien des pistes des Grandes Plaines et du Chatelard.

Durée :

Elle prend effet à la signature, pour 1 an, renouvelable automatiquement jusqu'à trois fois. Au-delà, le renouvellement doit être explicite.

Engagements de la commune :

- Participer aux visites annuelles pour vérifier l'état des pistes.
- Effectuer les travaux d'entretien nécessaires, financés en partie par la location des parcelles via l'AFP.

Remarque de M. VARESANO : la commune doit veiller à l'application de la convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

13. Approbation de la convention d'entretien et de dépannage du réseau d'éclairage public communal par la SOREA :

La convention définit l'entretien et le dépannage de l'éclairage public à SAINT JULIEN MONTDENIS. La commune reste exploitante du réseau. SOREA effectue une visite annuelle pour l'entretien des installations et intervient sur demande.

Rémunération :

- Part fixe : 660€ HT (dont 427€ HT pour la visite annuelle).
- Part variable : 55€ HT par intervention.
- Si le matériel requis dépasse 200€ HT, une confirmation écrite est demandée avant l'achat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

14. Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'amicale Cœur de Maurienne dans le cadre de Little Italy Festival :

Le « Little Italy Festival », qui promeut la culture italienne à travers des concerts, animations et villages gastronomiques, aura lieu à Saint-Jean-de-Maurienne les 11 et 12 septembre 2026. Afin de permettre aux agents communaux d'y assister, la commune propose l'achat de pass journée à tarif préférentiel, via l'association Amicale Cœur de Maurienne, partenaire du projet. Les billets, négociés à 49 € la journée, bénéficieront d'une remise prise en charge par la commune (pour tous les agents) et

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MARS 2026

par l'Association (pour ses adhérents et ayants droit). Une convention fixera les objectifs et modalités du partenariat.

Conditions d'accès aux tarifs préférentiels :

- Agents de la Commune non adhérents à l'Amicale Cœur de Maurienne : 1 billet à 39€ (réduction de 10€ prise en charge par la Commune).
- Agents, retraités ou ayants droits adhérents à l'Association : 1 billet à 29€ (réduction totale de 20€, partagée entre la Commune et l'Association).
- Ayants-droits adhérents mais non agents de la Commune : 1 billet à 39€ (réduction de 10€ prise en charge par l'Association).

Précisions :

- La Commune participe uniquement pour le retraité amicaliste et un ayant-droit par amicaliste.
- L'Association finance 10€ pour chaque amicaliste souscripteur et ses ayants-droits.

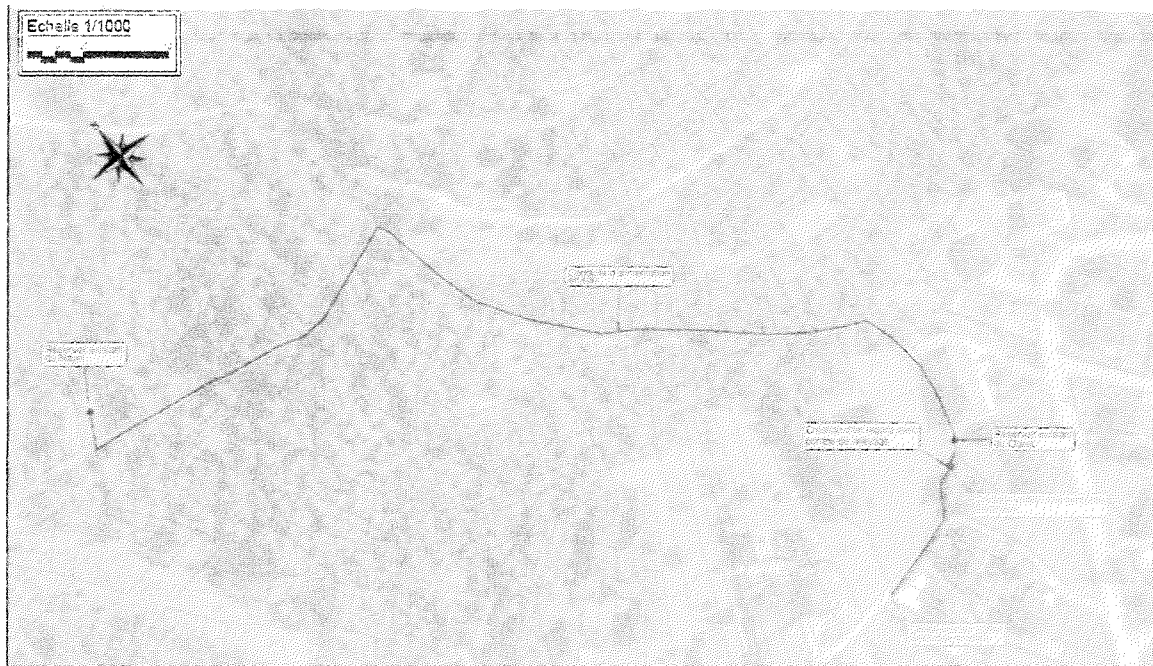
Tous peuvent acheter un billet supplémentaire pour le deuxième jour au tarif négocié de 49€. La participation de la Commune se fait via la subvention prévue à l'article 5 de cette convention.

Pour information : adhérents sur la commune : 6 actifs, 3 retraités.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

15. Approbation de la convention d'occupation temporaire relative à la création du nouveau réseau d'alimentation de l'association de la source du Nayet :

**COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MARS 2026**



Le chantier du Lyon-Turin est reconnu comme responsable de l'assèchement de cette source, qui servait uniquement à l'arrosage des jardins. Pour y remédier, il est proposé de récupérer le surplus d'eau du réservoir du Claret et de le rediriger vers le réservoir du Nayet. Les travaux et l'entretien de cette installation seront pris en charge par TELT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

16. Renouvellement de la convention guichet unique service "assainissement" avec la 3CMA :

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MARS 2026

EAU – Convention financière du guichet unique de la facturation de l'Eau et Assainissement avec la commune de Saint-Julien-Montdenis – annule et remplace la délibération n°20251218_218 du 18/12/2025

La Communauté de Communes de Cœur de Maurienne Arvan exerce la compétence Eau potable sur la commune de Saint-Julien-Montdenis depuis le 1^{er} janvier 2023.

A ce titre, le service de l'Eau a récupéré la base de données des abonnés et gère la gestion clientèle.

Dans le cadre de la gestion de la clientèle assainissement, la commune de Saint-Julien-Montdenis a demandé l'assistance de la 3CMA.

Aussi, un guichet unique de gestion clientèle a été mis en place à partir du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de trois ans afin de simplifier l'intégration des mutations des usagers des deux services et produire pour le nom de la commune les factures d'assainissement basées sur les mêmes unités de relève de compteur.

La délibération n°20251218_218 du 18 décembre 2025 avait pour objet de renouveler le partenariat portant sur la mise en œuvre de ce guichet unique à travers une nouvelle convention financière.

Cependant, la convention présentée contenait plusieurs erreurs matérielles portant sur les points suivants :

- Les taux horaires de rémunération des services selon les catégories ne correspondaient pas aux derniers taux en vigueur votés par le Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2024 ;
- Par conséquent, le calcul du montant du forfait minimum n'était pas correct ;
- Les périodes de facturation ont été actualisées.

Une nouvelle convention reprenant ces modifications est donc proposée en annexe à la délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'ANNULER ET DE REMPLACER la délibération n°20251218_218 du 18 décembre 2025 et **APPROUVER** la convention financière convention de prestations de services ci-annexée entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et la commune de Saint-Julien-Montdenis ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son suppléant de droit, à signer ladite convention, ainsi que les avenants à intervenir avec la Commune de Saint-Julien-Montdenis.

Le Président
Jean-Paul MARGUERON



Article 4 : MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DES SERVICES

4.1 Personnel

Cette prestation de service est rémunérée sur la base forfaitaire suivante :

- Base horaire catégorie A : 60 €uros ;
- Base horaire catégorie B : 45 €uros ;
- Base horaire catégorie C : 35 €uros.

Il est convenu entre les parties :

- Un forfait d'heures minimum de 20h pour un agent de catégorie C, soit 700€
- Un ajustement de la rémunération de la prestation de la 3CMA sur la base du relevé d'heures réelles effectuées qui sera transmis et validé par la Commune.

4.2 Matériels et équipements divers

Les données du service assainissement ont déjà été transmises par la commune de Saint Julien Montdenis dans le cadre de la précédente convention. Il n'y a donc pas de coût pour la création de l'organisme de facturation.

Il convient cependant de refacturer le coût de la maintenance annuelle émise par le fournisseur du logiciel. Le montant sera établi par la proratisation au nombre de factures « assainissement » émises par la 3CMA pour la commune de Saint Julien Montdenis.

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MARS 2026

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

17. Renouvellement adhésion à la fondation du patrimoine :

Le maire rappelle que la Fondation du patrimoine, qui fête ses 30 ans, soutient les collectivités dans la restauration de leur patrimoine et les aide à obtenir des financements. Il propose au conseil d'adhérer à la fondation pour 200€ en 2026 et sollicite une décision sur cette adhésion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

18. Renouvellement adhésion à la société d'économie alpestre de Savoie :

La société d'économie alpestre de Savoie regroupe les utilisateurs du domaine alpestre et fonctionne grâce aux cotisations. La commune de Saint-Julien-Montdenis, qui possède 631,73 hectares pastoraux, doit renouveler son adhésion pour 2026 au montant de 250 €. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

19. Renouvellement adhésion à l'ANEM :

Le maire propose de renouveler l'adhésion à l'ANEM pour 2026 et d'acquitter une cotisation de 391,28 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.

20. Comptes rendus réunions :

■ Le 27 février la commune a reçu une note sur les impacts acoustiques de la plateforme des Clarets ; ce dossier est en cours d'instruction à la DREAL de Savoie.

Une étude du bruit par l'activité du site a été effectuée par ABO-GéoPlusEnvironnement le 13 février 2025. Ce document est visible en mairie.

COMMUNE DE SAINT JULIEN MONTDENIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MARS 2026

■ Compte-rendu réunion CCAS 23/02/2026 :

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS :

ASSOCIATIONS	2026
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE ST JULIEN MONTDENIS	560,00 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER (DEPARTEMENT DE LA SAVOIE)	260,00 €
DELTHA SAVOIE	280,00 €
SPORT ET HANDICAP EN MAURIENNE	400,00 €
AMICALE DES PENSIONNAIRES DE L'HÔPITAL-HOSPICE DE St Jean-de-Maurienne	200,00 €

TOTAL

1 700,00 €

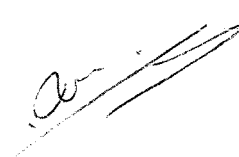
■ Une subvention de 800 € est accordée à M. XX pour le financement d'un séjour de vacances de 15 jours adapté aux besoins des personnes en situation de handicap.

21. Questions diverses :

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le maire,
François ROVASIO.



Le secrétaire de séance,
Martine MASSON.

